

**Bureau des Elections et de
l'Administration Générale**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2023- *08-37-00008*
**portant désignation des bureaux de vote des communes de
l'arrondissement de LARGENTIÈRE**

**La préfète de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral, et notamment l'article R. 40 ;

Vu l'arrêté n° 16-548 du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 29 décembre 2016, portant modification des limites territoriales des arrondissements de PRIVAS, TOURNON-SUR-RHÔNE et LARGENTIÈRE ;

Vu les demandes de modification des bureaux de vote présentées par les maires des communes de MALARCE-SUR-LA-THINES (22 juin 2023), CHAZEAUX (23 juin 2023), THUEYTS (30 juin 2023), LES ASSIONS (25 juillet 2023), VALS-LES-BAINS (17 août 2023), FAUGÈRES (18 août 2023), MONTRÉAL (18 août 2023) et de LABOULE (22 août 2023) ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour de la liste des bureaux de vote des communes concernées en vue de l'organisation des scrutins qui se dérouleront en 2024 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche,

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Pour les communes de l'arrondissement de LARGENTIÈRE non divisées en plusieurs bureaux, le périmètre géographique du bureau de vote unique est l'ensemble du territoire de la commune.

Le code d'identification du bureau de vote unique des communes concernées par le présent article est le 0001 dans le répertoire électoral unique (REU) et le système d'information Election (SIE2), application de gestion des scrutins par les services du ministère de l'intérieur.

Afin de faciliter l'organisation des élections, ce code devra être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les applications informatiques faisant référence au bureau de vote, et notamment Elire (logiciel de gestion des listes électorales), et EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Électoraux).

Le siège du bureau de vote unique est fixé à la mairie, excepté pour les communes énoncées ci-dessous ou pour lesquelles des compléments d'adresse ont été apportés.

- **AILHON** : mairie – 5, place de la Mairie (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 »)
- **ASSIONS (LES)** : mairie – 1121, route du Chef-lieu, le Village (circonscription législative 3 – canton 16 « les Cévennes Ardéchoises »)
- **ASTET** : gîte communal n°6, le Village (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **BALAZUC** : mairie, salle du conseil municipal, 19 rue Guillaume le Troubadour (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **BARNAS** : salle du foyer communal (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **BERZÈME** : salle polyvalente « Fernand CADDET », le Village (circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie »)
- **BURZET** : salle des fêtes, rue de l'Église (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **CHAMBONAS** : salle des fêtes (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **CHASSIERS** : école publique (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **CHAZEAX** : salle polyvalente – 55, rue de la Mairie (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **COUCOURON** : espace Maurice Reynaud, place des Pompiers (circonscription électorale 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **DARBRES** : salle de quartier, 75 route des Écoles (circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie »)
- **FABRAS** : salle polyvalente (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **FAUGÈRES** : salle communale – la Charrière – 196, route des Embrussiers (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **JOANNAS** : salle polyvalente (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **JOYEUSE** : salle polyvalente de la Grand Font (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **LABASTIDE-DE-VIRAC** : salle polyvalente (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **LABÉGUDE** : salle des fêtes, 44 Route Nationale (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 »)
- **LABOULE** : mairie – 24, place de l'Église - le Village (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **LACHAMP-RAPHAEL** : espace RAPHAEL, 135 rue des Chamiers (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 »)

- **LACHAPELLE-GRAILLOUSE** : salle polyvalente (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **LAGORCE** : salle des fêtes (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **LALEVADE-D'ARDÈCHE** : salle polyvalente, la Clape (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **LANAS** : salle polyvalente « Papillon », 50 rue de la Mairie (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 »)
- **LAURAC-EN-VIVARAIS** : mairie, 20 place du Souvenir (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **LAVILLATTE** : salle polyvalente, le Bourg (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **LAVIOLLE** : salle polyvalente de la mairie (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 »)
- **LENTILLÈRES** : salle des fêtes, les Imberts (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 »)
- **LESPERON** : salle polyvalente (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **MALBOSC** : salle des fêtes, 29 route de l'École (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **MEYRAS** : espace d'animation, salle 1, 7 place du champ de Mars (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **MÉZILHAC** : salle des associations (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 »)
- **MONTPEZAT-SOUS-BAUZON** : salle polyvalente (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **MONTRÉAL** : salle polyvalente - 9, chemin de Brousse (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **MONTSELGUES** : salle communale, le Village (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **ORGNAC-L'AVEN** : salle d'animation rurale, 20 place Paul Delarque (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **PAYZAC** : salle polyvalente de la Blache (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **PONT-DE-LABEAUME** : 9, rue de la Mairie (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **PRADES** : nouveau bâtiment voie communale n° 03 (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **PRADONS** : salle polyvalente, 1 place Joseph Mazel (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)

- **ROCHECOLOMBE** : mairie, 55 route de la Tour (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **ROCHETTE (LA)** : mairie annexe (circonscription législative 1 – canton 6 « Haut-Eyrieux »)
- **ROSIÈRES** : salle polyvalente, 145 C avenue André Jean (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **RUOMS** : salle des Fêtes, place Pasteur (circonscription législative 3 – canton 15 Vallon-Pont-d'Arc)
- **SABLIÈRES** : salle polyvalente (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **SAINT-ANDÉOL-DE-VALS** : salle polyvalente, le Village (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 »)
- **SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES** : salle polyvalente – 1, place Maurice Grimaud (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **SAINT-ANDRÉ-LACHAMP** : salle polyvalente, près de Lachamp (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **SAINT-CIRGUES-DE-PRADES** : salle des fêtes (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE** : gymnase communal – 81, place du Breuil (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **SAINT-GERMAIN** : salle des fêtes, place du Colonel Louis Ganivet (circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie »)
- **SAINT-GINEYS-EN-COIRON** : mairie, 36 place de la Mairie (circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie »)
- **SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLE** : mairie, le Village (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **SAINT-MAURICE-D'IBIE** : salle polyvalente, impasse du Lavoir (circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie »)
- **SAINT-MÉLANY** : mairie, le Villard, 1800 route de Saint-Mélany (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **SAINT-MICHEL-DE-BOULOGNE** : salle polyvalente, le Village (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 »)
- **SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER** : salle des fêtes, le Village (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **SAINT-PRIVAT** : groupe scolaire, 2 rue des Écoliers (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 »)
- **SAINT-REMÈZE** : salle polyvalente, le Village (circonscription législative 1 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)

- **SAGNES-ET-GOUDOULET** : salle polyvalente (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **SALAVAS** : salle des fêtes (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **SANILHAC** : salle polyvalente, le Village (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **SCEAUTRES** : salle municipale, le Village (circonscription législative 1 – canton 12 « Berg-Helvie »)
- **TAURIERS** : ancienne école (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **THUEYTS** : salle Ange Oscar de Blou – 12, rue du Pouget (circonscription législative 3 – canton 13 « Haute-Ardèche »)
- **VAGNAS** : maison pour Tous, le Village (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »)
- **VALGORGE** : salle polyvalente, mairie (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **VERNON** : bibliothèque municipale, Champégua (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises »)
- **VINEZAC** : salle de sport Alain Rouvière, 1 place Denis Tendil (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 »)
- **VOGÛÉ** : salle des fêtes, allée du Château (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc »).

Article 2 : Les communes de l'arrondissement de LARGENTIÈRE figurant ci-dessous sont divisées en plusieurs bureaux de vote. À chaque bureau de vote ainsi localisé est affecté un périmètre géographique.

Le code d'identification indiqué pour chaque bureau de vote est celui utilisé dans le répertoire électoral unique (REU) et le système d'information Election (SIE2), application de gestion des scrutins par les services du ministère de l'intérieur.

Afin de faciliter l'organisation des élections, ce code devra être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les applications informatiques faisant référence au bureau de vote, et notamment Elire (logiciel de gestion des listes électorales), et EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Électoraux).

● AUBENAS

1^{er} bureau (circonscription législative 3 – bureau centralisateur du canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0001) : hôtel de Ville, rez-de-chaussée [(Route de Dugradus, traverse de la Temple, place des Antonins, rue Délichères, passage des Arceaux, rue du Dôme, chemin de Fontbonne (au-dessus de la route de Vals), chemin de Fontbonne (côté Pont d'Aubenas), rue Auguste Bouchet, montée de la Glacière, rue de la Grange, place de la Grenette, rue Henri Silhol, rue de l'Hôpital, place de l'Hôtel de Ville, place du Barry, place Jacques Roure, rue Jean-Jacques Rousseau, place Jeanne d'Arc, place Jourdan, rue Jourdan, chemin du Lautaret, rue Lesin Lacoste, traverse de la Madeleine, square Marcel Paul, chemin du Mercoire (pair), rue Nationale, montée de Notre Dame, place Parmentier, les Pins de Bernardy, rue du Porcil, place du Quatorze Juillet, rue du Quatre

Septembre, rue des Réservoirs, rue Béranger de la Tour, rampe Saint Benoît, place Sainte Claire, rue Sainte Claire, chemin de la Temple, la Temple, route de Vals (1-21 impair / 23-9999 suite), rue Bossuet, rue Carnot, quartier le Champ de la Madeleine, chemin du Champ de la Madeleine, rue Champalbert, rue du Château Vieux, chemin du Cheylard, quartier Le Cheylard, place des Cocons, rue des Cordeliers, chemin de la Croix d'Ollier)].

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 - canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0002) : centre le Bournot, 4 boulevard Gambetta [(place de l'Airette, chemin de l'Emeraude, rue François Valleton, boulevard Gambetta, passage Gambetta, place du Général de Gaulle, rue Auguste Desportes, Grand rue, allées de la Guinguette, rue Hoche, rue de l'Industrie, rue Jean Jaurès, place Jean Marze, avenue Léonce Verny (impair), avenue de la Liberté, rue Louis Vidal (0-14 pair / 1-9999 impair), rue Montlaur, chemin de la Mure, rue de la Pailhouse (0-8 pair / 1-9999 impair), place de la Paix, boulevard Pasteur, impasse de la Pécourte, rue Pierre Espic, rue de la Prévoté, rue Radal, place de la République, rue de la République, boulevard Saint Didier, rue de Bernardy, rue de l'Airette, rue du Tour Ministre, rue Victor Camille Artige, quartier des Blaches, avenue Victor Hugo, impasse Victor Hugo, avenue de Boisvignal (0-24 pair), rue des Villans, rue Vincent d'Indy, boulevard Camille Laprade (impair), chemin de Chadarent, place du Champ du Lavoir, rue Charles Demars, rue des Clinchins, rue Clotilde de Surville)].

3^{ème} bureau (circonscription législative 3 - canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0003) : annexe Mairie, 10 rue Georges Couderc [(rue du Docteur Louis Pargoire, rue du Docteur Saladin (0-9998 pair / 1-25 impair), rue de Ferrières, rue Georges Couderc (1 au 17 impair), boulevard Jean Mathon (0-22 pair / 1-51 impair / 36-9998 pair), rue Jean Mermoz (pair), rue Jules Maneval, place Madeleine Levraut, avenue Marcel Molle, rue Maurice Imbert, place Ollivier de Serres, la Pailhouse, impasse de la Pécourte, place de la Pécourte, boulevard de Provence, rue René Grimaud, boulevard de Vernon, impasse Victor Hugo, place du Champ de Mars, chemin de Couloubreyt, rue de Couloubreyt)].

4^{ème} bureau (circonscription législative 3 – bureau centralisateur du canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0004) : annexe Mairie, 10 rue Georges Couderc [(avenue de Lattre de Tassigny, rue du Dr Saladin 27-9999 impair), avenue de la Gare, rue Georges Couderc (0-9998 pair / 19-9999 impair), rue Baptiste Marcet, rue Henri Dunant, rue Jean Beaussier, boulevard Jean Mathon (24-34 pair / 53-9999 impair), rue Jean Mermoz (impair), rue Léon Rouveyrol, rue Louis Vidal (16-9998 pair), corniche de Baza, boulevard Maréchal Leclerc, boulevard Maréchal Lyautey, chemin des Mimosas, route de Montélimar (avant le carrefour Ponson), quartier de Baza, rue de Baza, rue de la Pailhouse (10-9998 pair), rue Bellevue, rue Raoul Follereau, les allées de Sion, rue du Toucan, avenue de Boisvignal (1-9999 impair / 26-9998 pair), traverse de Boisvignal, rue Albert Seibel, boulevard Camille Laprade (pair), rue Alphonse Daudet, traverse de Chadarent, boulevard de la Corniche)].

5^{ème} bureau (circonscription législative 3 - canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0005) : centre social « Au fil de l'eau », 15 rue de l'Expert [rue des Châtaignes, rue des Griottes, impasse Deguilhem, place de l'Ecole, rue de l'Eglise, place des Ateliers d'Antan, rue de l'Expert, rue de l'Extrat, chemin du Four, chemin du Gaz, chemin de l'Île de Baza, faubourg Jean Mathon, chemin du Lac, avenue Léonce Verny (pair), chemin de Baza, quartier sous l'Airette, chemin du Mercoire (impair), route de Montélimar (après carrefour Ponson), chemin du Moulin, les Moulins de Tartary, chemin du Moulon inférieur, Moulon Supérieur, chemin du Pialon, avenue de Bellande, chemin de Ponson, traverse de Bellande, quartier Ponson, chemin Ponson Moulon, chemin de la Prade, la Prade, rue du Quai de l'Ardèche, chemin des Rochers, les Rochers de Baza, avenue de Roqua, chemin de Roqua, Roqua, chemin de la Bise, rue de la Tannerie, rue de Tartary, chemin du Tennis, chemin des Usines, route de Vals (0-22bis pair), chemin des Vergers, rue de la Comballe, rue de la Duronne, la Bouissette, chemin du Buridan, rue du Canal, rue de la Pourette, chemin de la Charreyrassé, chemin des Chaussades, traverse des Chaussades, Les Chaussades, chemin des Anes, côte de Baza, chemin des Anes-le Pont, chemin des Côtes de Baza, chemin du Coton, chemin de la Dalmette)].

6^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0006) : maison de Quartier de St Pierre, 47 chemin de la Fontaine de Cheyron [(rue Paul Sabaton, rue Denis Papin, chemin de la Digue, chemin des Ecoles, chemin de Font Rome, quartier Font Rome, chemin de la Fontaine de Cheyron, chemin Henri Constant, chemin des Iles, chemin de la Jardinerie, chemin de Jastres, chemin des Bastides, avenue Jean Monnet, impasse Jean Monnet, rue Joseph Cugnot, les Bastides, chemin des Lavandes, chemin de Malagratte, quartier Malagratte, rue Marc Seguin, rue Montgolfier, rue de l'Aubenc, les Onze Mille Vierges, quartier le Pialon, rue Pierre et Marie Curie, chemin du Pigeonnier, chemin de la Plaine, chemin du Pré Saint Antoine, Pré Saint Antoine, Prés Saint Martin, chemin de Ripotier, Ripotier, chemin de Ripotier Haut, chemin de Saint Didier, chemin de Saint Etienne, chemin de Saint Martin, chemin de Saint Martin des Ollières, Saint Martin des Ollières, quartier Saint Martin, chemin de Saint Pierre, Saint Pierre, chemin de Sainte Croix, chemin des Tuileries, les Tuileries, rue Vaucanson, chemin de Ville, quartier de Ville, chemin de Boisvignal, quartier de Bourdary, chemin des Maraîchers, chemin du Chanabier, chemin de la Source, rue Ampère, chemin de Malagratte Haut, chemin de Combe Chaude, Combe Chaude, côtes de Jastres, chemin de la Croisette, la Croisette, chemin du Bosquet)].

7^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0007) : pôle de services, 30 avenue de Zelzate (avenue de Delfzijl, impasse du Docteur Saladin, chemin des Ecoliers, boulevard de l'Europe, chemin des Gradins, montée des Gradins, avenue du Jumelage, chemin des Oliviers, placette des Oliviers, montée de Beauregard, place de Palamos, chemin de la Rocaille, chemin de la Roche Noire, la Roche Noire, avenue de Schwarzenbeck, avenue de Sierre, avenue de Zelzate, avenue de Cesenatico, rue Claude Debussy, chemin de la Côte Belle).

8^{ème} bureau (circonscription législative 3 - canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0008) : pôle de services, 30 avenue de Zelzate (traverse Eugène Contassot, chemin des Fontaines, chemin de la Fredeira, chemin de la Garrigue, chemin des Gras, chemin de Grazza, chemin de Janette, route de Lazuel, Lazuel Est, rue des Loriots, chemin de Mercuer, chemin de Montargues, chemin des Mûriers, chemin de Nuelles, traverse des Pins, chemin du Pont de Combegayre, le Raidillon, chemin du Belvédère, chemin de la Retraite, chemin du Rond de Ceila, chemin des Bisets, chemin de la Voie Romaine, chemin du Camping, rue des Amandiers, chemin de Chaudabri, traverse de Chaudabri, chemin de Combe de Bouge, Combe de Bouge, chemin de Combegayre, chemin de Constantine, montée de Constantine, rue de Constantine, quartier Constantine Ouest, chemin de la Côte de Fontbonne, côte de Fontbonne).

• BERRIAS et CASTELJAU

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0001) : mairie (ancien territoire de la commune de Berrias).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0002) : salle polyvalente les Borels (ancien territoire de la commune de Casteljau).

• GENESTELLE

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0001) : salle polyvalente de Genestelle (sous la mairie, 50 allée de la Mairie, périmètre de l'Eglise).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0002) : salle polyvalente de Bise (Bise, chemin de la Vignette).

- **LABLACHÈRE**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0001) : salle du Conseil, 6 route de Joyeuse (électeurs domiciliés à droite de la route d'Alès à Planzolles : de Fontgraze à Cédât Nord).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0002) : salle polyvalente, rue de la République (électeurs domiciliés à gauche de la route d'Alès à Planzolles : de Font Merdoux à Cédât Sud).

- **LAVILLEDIEU**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie » – code d'identification 0001) : mairie, rue Abbé Terrasse, salle du conseil municipal, (RN 102, côté écoles).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie » – code d'identification 0002) : mairie, rue Abbé Terrasse, salle de l'Automne Villadéen (RN 102, côté mairie).

- **MALARCE-SUR-LA-THINES**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0001) : mairie de MALARCE – 142, chemin de la Mairie (territoire de l'ancienne commune de MALARCE).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0002) : mairie de THINES – 8267, route de Thines (territoire de l'ancienne commune de THINES).

3^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0003) : mairie de LAFIGERE – 2513 route de Lafigère (territoire de l'ancienne commune de LAFIGERE).

- **SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0001) : espace Maurice Champel, 455 route des Écoles, quartier les Champs [(quartiers Nord : chemin des Bleynoux, chemin du Bois Maurin, chemin du Roure, chemin des Arceaux, traverse des Bruchets, chemin de Chadarent, chemin des Châtaigniers, chemin de Chaudabri, chemin des Chiffaux, chemin du colombier, route de Ferrières, chemin des Grosses, chemin des Issartoux, impasse du Jeu de Boules, route des Juillets, allée Marcellin Champagnat, traverse des Missols, chemin de Montargues, chemin de la Mure, route de Névissac, chemin des Nuelles, chemin des Réservoirs, chemin de la Roche Noire, chemin du Roure, chemin des Sources, traverse du Stade, chemin de la Téoule, chemin de la Vernade, route du vieux Stade, place du Village, chemin des Vistes, route d'Alès (au niveau de la place du Village)].

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0002) : espace Maurice Champel, 455 route des Écoles, quartier les Champs [(quartiers Centre : chemin de Loulier, chemin de Sauvayre, chemin de la Chapelle Saint Anne, calade de Montagnac, chemin des Tinaux, route de Gaude, chemin des Blancs, impasse des Blancs, route du Camping, route des Champs, route de la Chapelette, chemin des Chênes, route de la Cité, route des Écoles, route de Fons, chemin du Grazel, chemin des Missols, placette des Missols, impasse de Montagnac, route de Montagnac, route du Pont de Rigaud, chemin des Rimbaux, traverse des Rimbeaux, impasse Saint Antoine, place des Serrets, route d'Alès (côté droit)].

3^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0003) : espace Maurice Champel, 455 route des Écoles, quartier les Champs (quartiers Sud : chemin du Saint Large, chemin des Moulines, chemin des Abattoirs, chemin des Blachettes, chemin du Bosquet, traverse du Bosquet, chemin des Brugières, impasse des Brugières, route de la Cave Coopérative, traverse des Champs, chemin des Cigalières, chemin de la Fare, chemin du Mas des Moulines, chemin de la Prade, chemin du Pré Saint Antoine, chemin de la Ribeyrasse, chemin de la Roche, route de Saint Sernin, route d'Alès (côté gauche)).

- **SAINT-PIERRE-SAINT-JEAN**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0001) : salle communale – 18, place de la Mairie (territoire de l'ancienne commune de SAINT PIERRE LE DECHAUSSELAT).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0002) : salle communale – 61, route de l'Église de Saint-Jean (territoire de l'ancienne commune de SAINT JEAN DE POURCHARESSE).

- **SAINT-SERNIN**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0001) : mairie, 15 chemin de l'Ardèche (secteur 1 situé au Sud d'une ligne composée des ruisseaux du Trésor, de Louyrie et d'une partie du ruisseau de l'Auzon).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0002) : centre culturel, 15 chemin de l'Ardèche (secteur 2 situé au Nord de la ligne précitée).

- **UCEL**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0001) : mairie - 13, route de Saint-Julien-du-Serre (le Pont, le Poisson, les Bruges, le Sartre, la Chavade, le Mas, les Plaines, Chalencou, l'Olivet, le Lauzas, Dugradus, route de Vals, route Grand Village, les Amandiers).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0002) : école du Haut, 2 route de Bréchnac (quartier de l'Eglise, Fontanille, les Combes, Jacquiers, Chamboulas, Eglise, Bréchnac, le Pastural, le Grand Village, la Lauzière, les Vivets, le Plantier, Faysses, Rochembaud, Teyssonnières, le Sandron, les Jardins).

- **VALLÉES D'ANTRAIQUES-ASPERJOC**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0001) : salle polyvalente, le village à Antraigues-sur-Volane

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0002) : mairie annexe du Rigaudel à Asperjoc.

- **VALLON-PONT-D'ARC**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc » – code d'identification 0001) : château-mairie, salle des gardes, 1 place de la Résistance (Vallon Est délimité par : Vieille route à Lagorce, rue du Barry, rue Roger Salengro, rue Jean Jaurès, chemin du Torrent, chemin du Pigeonnier, boulevard Henri Barbusse, D290 jusqu'au rond-point de Salavas, route de Salavas jusqu'au pont – deux côtés des voies).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 15 « Vallon-Pont-d'Arc » – code d'identification 0002) : château-mairie, salle d'exposition, 1 place de la Résistance (Vallon Ouest : partie ouest par rapport à la délimitation du 1^{er} bureau).

• **VALS-LES-BAINS**

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0001) : espace Sévigné – 6, faubourg d'Antraïgues (Arnas, Mas de Bourlenc, Castelet, la Chaze, le Col de Vals, rue du Couvent, faubourg d'Antraïgues, Gignac, Gouléyron, collège Gouy (quartier du stade), Grangeons, Hubats, Juliens, Justets, l'Ocre, Rouchon, route de Saint-Andéol, le Stade, la Treuillère, la Vieille route de Saint Andéol, impasse Cavalier, chemin du Stade).

Rouchon : impasse de Rouchon, impasse du Ruisseau

Les Justets : impasse de Saint-Andéol

Vieille route de Saint-Andéol : impasse de Saint-Andéol

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0002) : espace Sévigné – 6, faubourg d'Antraïgues (montée des Aulagniers, quartier du Bâteau, boulevard de Vernon, quartier du Bois Vert, quartier du Bosc, Immeuble les Cévennes (boulevard de Vernon), avenue Chabalière, quartier de la Châtaigneraie, avenue Docteur Lagarde, avenue Claude Expilly, Mas de Fargeons, place du Foiral, place Galimard, quartier des Garneyres, boulevard des Garneyres, rue du Gué, Hôtel des Bains (montée des Bains), quartier Béatrix, quartier les Saulces, chemin de la Source du Parc, Immeuble de Jeanne d'Arc (boulevard de Vernon), quartier Lachaud, quartier de la Lauzière, place de la Mairie, quartier Plein Soleil, avenue Paul Ribeyre, Immeuble le Sous Bois (quartier des Bains), quai Lieutenant-Colonel Tourre, chemin du Vignou, Immeuble le Vendôme (place Gallimard), chemin des Saunes).

Bois Vert (montée du bois vert) - boulevard Plein Soleil (impasse des Acacias) – Lachaud (impasse du Boulodrome) - chemin de la Châtaigneraie (impasse du sous-bois).

3^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0003) : espace Sévigné – 6, faubourg d'Antraïgues

La Blachère (impasse des Sapins) - les Blachettes (impasse du Pontet, impasse du Ragoulet) - quartier Oubreys (route de Bellevue) - Combes Basses (impasse des Cerisiers) - le Ranc (impasse des Châtaigniers, route du Parc) - le Prat (impasse des Clos, impasse des Randonneurs, route du Prat) - Serre de Boulens (route de Bourlenc) - les Tineaux (calade des Etourneaux, calade des Grives, chemin de la Seouve) – Bruentet (route de Bruentet) - les Issoux (calade des Romains, chemin de la Clède, chemin des Horts, chemin des Jardins) - Bruen Bas : calade du Pastre, chemin de Bruen Bas, calade du Puisatier) – Autuche (impasse des Belles de nuits, impasse du Lavoir) - Bruen Haut (chemin de Bruen Haut) - Champs des Bruges (impasse des Bruges) – Chamblas (chemin de la Renaissance, chemin de la Treille) - Montgrand (route de Montgrand) – Meysonnet (chemin de la Rompude) – Arlix (impasse des Buissières, impasse des Cachons) - la Blachère (chemin de la Blachère) - les Adreyts de Rouchon (chemin des Adreyts de Ronchon) - Beauregard et Chamblas (chemin des Broussières) - Tesseaux (chemin des écoliers, chemin du Coulet, route de Tesseaux) – les Echandols (chemin des Fontèlles, route des Echandols) – Longeserre (chemin des Meneaux, impasse de l'Arceau, route de Longeserre) – Carabin (chemin du Carabin, chemin du Pasquier) – la Tine (route de la Tine, chemin du Carabin, chemin du Sens de Pontel) – Guibourdenche (chemin du Sigalon, chemin de Cousteja) – Fond de l'Aire - Oubreys (chemin du Fond de l'Aire) – Oubreys (route de l'Hubac) – Meysonnet (chemin du Meysonnet, impasse du Mas du Cros) – Nouzaret (chemin du Nouzaret) – la Seouve (chemin du Puits des Eyres) – la Serre d'Oubreys (chemin du Serre d'Oubreys) – les Gardettes (chemin du Verdeau) – Beauregard (chemin du Vieux four) – le Tracol (impasse du Tracol) – Bruen Bas (route de Setias) – Arlix (route de Tesseaux) – Autuche (route des Blachettes) – Champ des Bruges (route des Bruges) – les Fabres (route des Fabres) – les Issoux (route des Issoux) – les Tineaux (route des Mésanges) – quartier Oubreys (route du Roussillon).

(Autuche, Mas du Barret, Baruze, Beauregard, Bruen Bas, Bruen Haut, Bruges, Champ des Bruges, Bruentet, Buissières, Carabin, Chamblas, Champs, Chastagnier, Route de Chirols, Combes, Combes Basses, Combes Hautes, Echandols, Eyres, Fabres, Guibourdenche, Issoux, Javarde, Lablachère, le Prat, Longesserre, Mas du Cros, Meysonnet, Montgrand, Nouzaret, Oubreyts, Pasquier, Perge, Perge Basse, Perge Haute, Plagnol, route d'Autuche, Pont du Verdeau, Prado, Ranc, Rompude, Roussillon, route d'Arlix, Séouve, Sétias, Tesseaux, Tine, Tineaux, Troupelas, Vassenlent, Viscose, Arlix, route d'Arlix, route d'Oubreyts, le Cigalon, Mas de Baruze, le Tracol).

4^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 3 « Aubenas 1 » – code d'identification 0004) : espace Sévigné, 6 faubourg d'Antraigues (quartier du Calvaire, quartier du Château, avenue Auguste Clément, quartier de Côte Chaude, place du Four, Hôtel Saint Jacques (rue Auguste Clément), Hôtel Saint Jean (rue Jean Jaurès), rue Jean Jaurès, Immeuble le Lamartine (avenue Auguste Clément), Immeuble le Mas des Sources (avenue Auguste Clément), quai Marie de Montlaur, place la Paix, boulevard Pasteur, montée du Portalet, rue des Prades, rue du Prieuré, place Saint Jean, montée de la Taillade, allée Vachalde, quartier de la Vernede, rue du Voltour, quartier de la Glacière, route des Eschandols, les Jardins de la Poste, quai de la Volane, impasse du Béal, parc Jean Jaurès).

Rue Jean Jaurès (impasse des Naiades, la Traboule) – rue du Four (montée des Chevaliers) – montée du Portalet (montée du Belvédère) – rue Jean Jaurès (parking de la Volane) – ruelle du Château (ruelle des Seigneurs).

• VANS (LES)

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0001) : Mairie annexe – rez-de-chaussée – 140, place Fernand Aubert (le Bourdaric, la Grave, la Beche, Combe-Escure, Rousselet, le Village, la Barre, Germagnon).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0002) : Centre d'accueil – salle Est – 104, place Fernand Aubert (les Fumades, les Armas, la Combe, Champ-Fagou, les Conchettes, le Chaussier, la Malautière, les Passets, la Rouchevolle, le Roussillon, la Clairette, Champ-Vert, le Savel).

3^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0003) : Mairie annexe de Brahic – 92, rue des Ecoles de Brahic (ancien territoire de Brahic).

4^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0004) : Mairie annexe de Chassagnes – 17, place de la Mairie de Chassagnes (ancien territoire de Chassagnes).

5^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 16 « Les Cévennes Ardéchoises » – code d'identification 0005) : Mairie annexe – rez-de-chaussée – 140, place Fernand Aubert (ancien territoire de Naves).

• VESSEAUX

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0001) : salle polyvalente, place Fernand Boiron (allée des Poiriers, avenue Alsace Lorraine, avenue de Bellande, avenue de Sète, avenue Léonce Verny, avenue Martin Sauze, avenue Monclar, boulevard de la Méditerranée, boulevard de Vernon, boulevard Jean Mathon, boulevard Maréchal Liautey, boulevard Saint-Didier, Bres, calade de Mialhe, calade des Reyniers, calade du Notaire, calade du Rempart, calade Fontaine des Chaberts, Chamoux, Champellier, Champlong, Chauliac, chemin de Calabert, chemin de Champlong, chemin de Chanlivelle, chemin de Chanteloube, chemin de Haut Ripotier, chemin de l'École, chemin de la Cave coopérative, chemin

de la Charrière, chemin de la Chicane, chemin de la Combe, chemin de la Croix, Ferrière, chemin de la Prade, chemin de la Roche noire, chemin de la Trompone, chemin de l'Arceau, chemin de l'Hermas, chemin de Loulier, chemin de Pommerieux, chemin de Saribou, chemin des Audiberts, chemin des Aygues freydes, chemin des Béraudoux, chemin des Chaberts, chemin des Chaussades, chemin des Chevaliers, chemin des Douces, chemin des Écoliers, chemin des Fargiers, chemin des Faysses, chemin des Ferrières, chemin des Gabettes, chemin des Grands Vignes, chemin des Granges, chemin des gras, chemin des Hauts de Griauges, chemin des Maisons blanches, chemin des Missols, chemin des Montargues, chemin des Monteils, chemin des Prades, chemin des Prés, chemin des Rousses, chemin des Sabatiers, chemin de Saint-Pierre, chemin des Terres de Millet, chemin des Terrisses, chemin des Vallas, chemin du Calabert, chemin du Cros inférieur, chemin du Mercadiol, chemin du Mercoire, chemin du Pécher, chemin du Prieuré, chemin du Stade, chemin du Valentin, chemin du Veyrier, chemin du Vignal, chemin Frères Marseille, chemin Neuf, chemin Ouest de Pourtier, chemin Pré de la Fort, chemin Royal, chez Mme Dominguez Paule, cité de Riaille, cité Saint-Blaise, Edgar et Marius Argout, EPHAD le Charnivet, Faubourg d'Antraigues, Fougeyrolles, Freyssenet, HLM Bousson, HLM du Peyrou, impasse de la Charbonille, impasse de la Croix de l'Houme, impasse de la Route, impasse de la Soie, impasse des Amandiers, impasse des Blés Fontanille, impasse des Gabettes, impasse des Genêts, impasse des Mappias, impasse des Marnes, impasse des Mésanges, impasse des Micocouliers, impasse des Pins, impasse des Préalpes, impasse des Rosès, impasse du Bourg, impasse du Champelier, impasse du Saut du Cheval, la Morlière, la Boutique, la Conchy, la Prade, la Rivière, la Route, le Bosquet, le Charnivet, le Chiet, le Coulet d'Ozon, le Cros supérieur, le Fort, le Lauzas, le Mas du Moulin, le Peyron, le Village, les Audiberts, les Blanchons, les Boyers, les Brouillards, les Chaberts, les Chevaliers, les Clapes, les Douces, les Fargiers, les Gabettes, les Grands Vignes, les Maisons Blanches, les Mappias, les Rousses, les Sabatiers, les Vallas, l'Houme, maison de retraite « Charnivet », maison de retraite « le Bosc », maison de retraite Léon Rouveyrol, montée de la Lauzière, montée du Grand Village, Parc Saint-Peyre, place Clothilde de Surville, place de l'Église, place de la Mairie, place des Anciens Combattants, place Fernand Boiron, place Galimard, place Rouget de l'Isle, place Tolstoï, placette de l'Houme, quartier Japperenard, quartier l'Estrade, quartier Pisse Vieille, quartier Trénoux, résidence service la Vigne de Champ, RN 102, route d'Aubenas, route de choisy, route de Jaujac, route de Lazuel, route de Pradon, route des Combes, route des Plaines, route du Moute, route du Peyrou, route du Poux, route d'Uzès prolongée, Rozeille, rue Ambroise Croizat, rue Auguste Bouchet, rue Auguste Renoir, rue Boileau, rue Champ de Favolle, rue de la Pastorale, rue de la République, rue de l'Echelette, rue de Levre, rue de Tartary, rue des Biches, rue des Boutons d'Or, rue des Châtaignes, rue des Contes, rue des Écoliers, rue des Granges, rue des Jardins, rue des Plantes, rue des Préalpes, rue des Sarts, rue des Vignes blanches, rue Docteur Pargoire, rue du 11 Novembre, rue du Coin, rue du Docteur Saladin, rue du Fort, rue du Parc, rue Garibaldi, rue Gino Valatellie, rue Jean Mermoz, rue Louis Pierre Bermaix, rue Louis Vidal, rue Lucie et Raymond Aubrac, rue Maréchal Ferrant, rue Ouillères, rue Petite Montée, rue Saint-François Régis, rue Saint-Hubert, rue Silhol, rue Théodore Marichez, rue Visancourt, rue Youri Gagarine, traverse des Champs, traverse du Bosquet, Valfleury, voie de la Rose, ZA).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 4 « Aubenas 2 » – code d'identification 0002) :
salle polyvalente, place Fernad Boiron (calade de la Coustasse, calade de la Voûte, calade des Gauthiers, calade des Pageots, calade du Coustillou, calade du Pigeonnier, chemin Croisés, cheminde Blachère, chemin de Boulogne, chemin de Chamoux, chemin de Chauliac, chemin de Cournarède, cheminde l'Auberte, chemin de la Bouisse, chemin de la Croix des Cayres, chemin de la puppe, chemin de la Téoule, chemin de la Valette, chemin de Lachamp, chemin de l'Auberte, chemin des Ardennes, chemin des Barras, chemin des Bouches Rouges, chemin des Buisnières, chemin des Burlats, chemin des Cerisiers, chemin des Chaussadents, chemin des Gauthiers, chemin des Hissards, chemin des Mazades, chemin des Montades, chemin des Sardones, chemin des Souliers, chemin des Vaysses, chemin du Berlandier, chemin du Bosc, chemin du Camping, chemin du Chambon, chemin du Chambonnet, chemin du Châtaignier, chemin du Chomeil, chemin du Clap, chemin du Coustillou, chemin du Devès, chemin du Fauger, chemin du Fesc, chemin du Feschet, chemin du Four, chemin du Gaillard, chemin du Juvenel, chemin du Luol, chemin du Mastenas, chemin du Mont Doux, chemin du Nogier, chemin du Palaou, chemin du Taillé, chemin du Vidalet, Cournarède, impasse de la Courille, impasse des Auches, impasse des Chaussadents, impasse des Iris, impasse des Pratz, impasse du Gaillard, impasse du Mastenas, la Buisnière, la Théoulle, Lachamp,

Lauberte, le Bosc, le Chambon, le Chaussadent, le Chomeil, le Clap, le Feschet, le Fez, le Juvenel, le Mas, le Nogier, les Ardennes, les Barras, les Buisnières, les Hissards, les Monteils, les Reyniers, les Souliers, les Vaysses, Male Mort, route de l'Escrinet).

• VILLENEUVE-DE-BERG

1^{er} bureau (bureau centralisateur – circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie » – code d'identification 0001) : bâtiment « Espace l'Ardéchoise » sis 327, rue du Faubourg Saint-Jean (avenue Jacques Dupré n° impairs, Basse Rue Roger Vallos, voie de Védignas chemin du Plan, chemin de Bagel, voie de Fontaurie, impasse Laudun, chemin de Malchanet, chemin de Manescaly, chemin de Maon, chemin de Mère Fontaine, impasse de Pierouby, impasse de Salarmant, le Serre Sud, impasse Tichet, chemin des Moines, chemin des Pradiers, impasse Charlon, voie du Pigeonnier, impasse du Prieuré, chemin de Rouveyrolle, Grand Rue, impasse de la Plaine, impasse de Serres 2, impasse du Trou de la Loube, place Charbonnier, place Couverte, place de l'Eglise Saint Louis, place de l'Esplanade, place de l'Obélisque, place Fernand Fargier, place des Capucins Saint Antoine, place du Jeu de Paume, place Emile Froment, place Neuve, route de Saint Maurice d'Ibie, rue Antoine Court, rue Berlandier, rue Champgrand, rue Charbonnier, rue Chareyron, rue de l'Aire, rue de l'Arceau, rue de l'Enclos de la Plaine, rue de l'Esparet, rue de l'Horloge, rue de l'Ibie, rue de la Couronne, rue de la Fontaine, rue de la Montée, rue de la Plaine, rue de la Terrasse, rue de Serres, rue de Varenne, rue du Fort, impasse du Prieuré, rue Edouard Maurel, rue Emile Froment, rue du Faubourg Saint Jean n° pairs, rue Lasporte, rue Nationale n° pairs, rue Neuve, rue Notre Dame n° impairs, route de Saint Andéol, rue Saint Jean, voie de Chamarelle, voie du Rugby, voie de Chantuzas, voie de la Chapellette, impasse de la Chapellette, voie de Fesquier, voie de Gascon, voie de Rigaudy, voie Royale, chemin des Bâtitseurs, impasse de la Colline, chemin des Cades, impasse Larjavelier, impasse Sannadou, impasse des Mûriers, impasse des Tamaris, chemin de Fournery, impasse de Pascalon, chemin des Vignasses, voie Val Lorrain, impasse de la Soie).

2^{ème} bureau (circonscription législative 3 – canton 12 « Berg-Helvie » – code d'identification 0002) : bâtiment « Espace l'Ardéchoise » sis 327, rue du Faubourg Saint-Jean (allée Auguste Jouret, avenue Jacques Dupré n° pairs, chemin de Saint Jean, voie de Vernède, chemin de Lansas, impasse des Villas de Berg, voie de Forcemâle, voie de la Rose, voie de la Paix, voie des Lauriers, voie de Chaumette, impasse Saint Jean, place de Barjac, place de la Barricade, place Olivier de Serres, rue Albert Grimaud, rue Auguste Ressayre, rue de Beaufort, rue de l'Hôpital, rue de la Gendarmerie, rue du Barry, rue du Fort n° impairs, rue du Jardin Public, rue du Pigeonnier, chemin du Réservoir, rue Faubourg Saint Jean n° impairs, rue du Four, rue Lazare Durif, rue Nationale n° impairs, rue Notre Dame n° pairs, rue Toutes Aures, voie de Chantelauze, voie de Chauvel, chemin de la Coste, voie de Mirabel, voie de Montloubier, voie de Rosettes, voie de Saint Jean, voie de Serre Longe, voie du Tennis, route du Teil, impasse des Fruits Rouges, chemin Neuf, rue du Gymnase, rue des Pommiers, impasse du Poète, voie des Oliviers, impasse des Amandiers, impasse du nouveau Cimetière, rue des Combettes, rue des Cigalines, impasse de Lèdre, impasse saint Jean, impasse de l'Hôpital, chemin de la Gladuègne, lotissement les Berges de l'Ibie, impasse des Cèdres).

Article 3 : Dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote, la liste électorale du bureau centralisateur recevra l'inscription des électeurs pour lesquels il est impossible de déterminer une attache personnelle avec un bureau particulier, et notamment :

- les Français et Françaises établis hors de France visés à l'article L. 12 du code électoral ;
- les militaires visés à l'article L.13 du code électoral ;
- les personnes sans domicile stable visées à l'article L. 15-1 du code électoral.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront à toutes les élections qui se dérouleront **à partir du 1er janvier 2024.**

L'arrêté préfectoral n° 07-202-08-31-00003 du 31 août 2022 modifié, fixant le périmètre des bureaux de vote des communes de l'arrondissement de LARGENTIÈRE au 1^{er} janvier 2023, sera ainsi abrogé à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 : Sauf cas de force majeure, tout arrêté modifiant les lieux de vote et les bureaux centralisateurs désignés aux articles 1 et 2 (changements d'adresses) devra être affiché au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale dans la commune intéressée.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, le sous-préfet de LARGENTIÈRE, ainsi que les maires des communes situées sur cet arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 7 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON (184, rue Duguesclin 69003 LYON), dans un délai de deux mois à compter de sa notification:

Un tel recours peut être formulé par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.juradm.fr.

Un recours gracieux peut être déposé dans le même délai auprès de la préfète de l'Ardèche. Le recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra qu'à compter de la réception de la réponse de la préfète.

Privas, le **31 AOUT 2023**

Pour la préfète,
la secrétaire générale


Isabelle ARRIGHI